

Image not found or type unknown



Savoir apres une deseretion

Par **fabienvalerie**, le **15/11/2013 à 16:06**

bonjour mon neveu a deserté depuis presque 3 ans. il n'a jamais eu de convocation de la part de la gendarmerie. son contrat etait de 5 ans. il est rentré a la l'armée en janvier2009 et il et resté jusqu'a octobre 2010. et depuis ce jours la il n'a plus donné de nouvelle a son regiment et reciproquement. j'aimerais savoir si aujourd'hui il doit regler des comptes avec l'armée (amendes, prison, etc).des lundi j'appellerais moi meme le regiment pour en savoir plus. et aussi son souhait il aimerait rentré dans la gendarmerie est ce possible? merci par avance

Par **moisse**, le **15/11/2013 à 16:35**

Bonjour,
Non cela ne sera pas possible, la gendarmerie étant en outre un corps militaire, celui qu'il a déserté.
En outre il y a de grandes chance que tout l'espace public (fonctionnariat) lui soit désormais interdit.